



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SELINGER propose la première lecture du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers (protection de l'identité)/The Personal Investigations Amendment Act (Identity Protection)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture d'une pétition :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (S. King, W. Armstrong, M. Armstrong et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. PENNER, M^{me} KORZENIOWSKI, M. GOERTZEN, M^{me} la *ministre* OSWALD et M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} BRICK voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas offert aux Manitobains un allègement fiscal significatif et compétitif;

- b) n'ait pas su placer en famille d'accueil le nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels;
- c) n'ait pas su reconnaître que la médecine de couloir existe encore au Manitoba et qu'elle s'est transformée en crise dans les salles d'urgence de Winnipeg à cause du manque critique de médecins;
- d) n'ait pas mis en place une stratégie efficace visant à réduire les délais pour les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales et les rendez-vous avec des spécialistes;
- e) n'ait pas su régler le manque critique de professionnels de la santé, lequel nuit à l'accès en temps opportun aux soins;
- f) n'ait pas tenu sa promesse de garder ouvertes les salles d'urgence en régions rurales obligeant ainsi les Manitobains à emprunter des autoroutes désuètes pour recevoir des soins d'urgence;
- g) n'ait pas pu rassurer les étudiants et les parents et les convaincre que l'efficacité et la responsabilisation du système d'éducation sont d'une grande priorité pour lui;
- h) n'ait pas tenu d'enquête publique sur le scandale du Fonds Crocus, lequel a fait perdre plus de 60 millions de dollars à 34 000 Manitobains;
- i) ait dépensé de façon irresponsable l'argent des contribuables en affectant des millions de dollars à des campagnes visant à se donner une nouvelle image et à de la publicité préélectorale;
- j) n'ait pas soutenu la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité pour l'hydroélectricité du côté est du lac Winnipeg, ce qui coûtera plus de 500 millions de dollars aux clients d'Hydro;
- k) n'ait pas mis en place une stratégie provinciale à long terme visant à recruter et à garder les agents de police;
- l) n'ait pas su prendre des mesures sévères à l'égard des voleurs de voitures et de l'activité des gangs;
- m) n'ait pas réglé l'engorgement des tribunaux;
- n) ne se soit pas penché sur la compétitivité de nos institutions postsecondaires face à celles des autres provinces;
- o) n'ait pas fourni de stratégie pour promouvoir la croissance de l'économie agricole du Manitoba, s'intéressant plutôt à des questions de compétence fédérale;
- p) n'ait pas élaboré de plan pour commercialiser les sous-produits résultant de la production de biocarburants;
- q) n'ait pas réduit les émissions de gaz à effet de serre;

- r) n'ait pas reconnu que c'est le parti progressiste conservateur du Manitoba qui a eu l'idée d'offrir des rabais sur les véhicules hybrides, de tenir un examen externe au sujet de la régionalisation des soins de santé et de légiférer au sujet des droits des grands-parents;
- s) n'ait pas su maintenir le niveau de protection promis contre les inondations dans la ville de Winnipeg;
- t) n'ait pas réussi à offrir de meilleures occasions de développement économique pour les régions rurales et le Nord du Manitoba;
- u) n'ait pas créé un milieu compétitif qui encourage les entreprises du secteur privé à venir s'installer au Manitoba, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique;
- v) n'ait pas résorbé l'exode des Manitobains, notamment des jeunes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} la *ministre* OSWALD et M. GERRARD interviennent. Ce dernier propose que l'amendement soit amendé par suppression des alinéas a), b), o) et r) et par adjonction, après l'alinéa v), de ce qui suit :

- w) n'ait pas offert de modifications fiscales importantes, telle que l'élimination de l'impôt sur la paye qui rendraient le Manitoba plus compétitif économiquement;
- x) n'ait pas résolu la cause réelle du nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels, à savoir, son incapacité à fournir les ressources et l'aide permettant de maintenir l'unité des familles ayant des problèmes;
- y) n'ait pas offert un environnement politique stable visant à promouvoir la croissance du secteur agricole au Manitoba et au sein duquel on consulterait réellement les producteurs agricoles et les représentants des municipalités agricoles;
- z) n'ait pas respecté le principe de la reddition de comptes en ce qui a trait aux soins de santé publics au Manitoba;
- aa) n'ait pas légiféré en matière d'accès à des soins de santé en temps opportun et qu'il n'ait pas fourni le cadre politique requis pour la mise en application de telles lois;
- bb) ait négligé pendant sept ans l'importance des troubles causés par l'alcoolisation fœtale au Manitoba, leur lien aux activités criminelles et le besoin désespéré de diagnostiquer et de soigner ces troubles;

- cc) n'ait pas su correctement régler le problème du rejet de phosphore dans les eaux du lac Winnipeg parce qu'il préfère les annonces politiques inutiles, telles que les zones tampons;
- dd) ait pris la décision absurde de décréter un moratoire sur l'agrandissement des abattoirs porcins après avoir ouvertement ignoré l'opposition générale face à la localisation de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest dans les limites de la ville de Winnipeg;
- ee) n'ait pas encouragé la création d'un parc agro-industriel à l'extérieur de la ville de Winnipeg visant à appuyer les projets comme celui d'OlyWest;
- ff) n'ait pas su régler l'état d'urgence des soins de santé déclaré par Cross Lake ni à résoudre les problèmes qui sont liés à la fourniture des soins de santé de base aux autres premières nations du Manitoba;
- gg) n'ait pas réussi à coopérer avec le peuple métis du Manitoba;
- hh) n'ait pas réussi à promouvoir et à encourager efficacement le tourisme partout au Manitoba;
- ii) ait refusé de s'engager dans un processus menant à une réforme électorale significative et une démocratie améliorée au Manitoba.

Le président déclare le sous-amendement recevable.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. le *ministre* BJORNSON, M. CULLEN et M. le *ministre* ASHTON interviennent. M^{me} TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George HICKES